

ASSOCIATION M.S.A.I.S

1 Boulevard de Vladimir
17100 SAINTES



**RAPPORTS DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31.12.2018**

Gérard BASSANT

Diplômé d'Expertise Comptable

Christophe LANGLET

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Stéphane GRANDET

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Stéphane RENEUVE

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

72 bis, rue Saint-Palais

17100 SAINTES

Tél. : 05 46 92 00 11

Fax : 05 46 92 21 85

e-mail :

contact@cabinet-bassant.fr

Service Social

Tél. 0800 300 002

Fax : 05 59 30 08 88

5-7, place du Minage

17800 PONS

Tél. : 05 46 92 00 11

Fax : 05 46 96 17 80

ASSOCIATION M.S.A.I.S

1 Boulevard de Vladimir
17100 SAINTES



**RAPPORTS DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31.12.2018**

Gérard BASSANT

Diplômé d'Expertise Comptable

Christophe LANGLET

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Stéphane GRANDET

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Stéphane RENEUVE

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

72 bis, rue Saint-Pallais

17100 SAINTES

Tél. : 05 46 92 00 11

Fax : 05 46 92 21 85

e-mail :

contact@cabinet-bassant.fr

Service Social

Tél. 0800 300 002

Fax : 05 59 30 08 88

5-7, place du Minage

17800 PONS

Tél. : 05 46 92 00 11

Fax : 05 46 96 17 80

Association M.S.A.I.S

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Association M.S.A.I.S.
Fief Montlouis
17100 Saintes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MSAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Gérard BASSANT

Diplôme d'Expertise Comptable

Christophe LANGLET

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Stéphane GRANDET

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Stéphane RENEUVE

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

72 bis, rue Saint-Pallais

17100 SAINTES

Tél. : 05 46 92 00 11

Fax : 05 46 92 21 85

e-mail :

contact@cabinet-bassant.fr

Service Social

Tél. : 0800 300 002

Fax : 05 59 30 08 88

5-7, place du Minage

17800 PONS

Tél. : 05 46 92 00 11

Fax : 05 46 96 17 80

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- s'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINTES, le 6 mai 2019

Cabinet BASSANT, LANGLET & Associés,
Le Commissaire aux Comptes,

Christophe LANGLET,
Signataire

A handwritten signature in dark ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small loop, with the letters 'CH' visible in the middle.

EXERCICE DU 01/01/18 AU 31/12/18

ACTIF DU BILAN

M.S.A.I.S.

Adresse : Fief Montlouis - 17100 SAINTES

Code APE : 8899B

N° SIRET : 49319604200011

Durée exercice en mois : 12

Durée exercice précédent en mois : 12

	Exercice 2018			2017
	Brut	Amort prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits sim.	15 156,03	9 701,68	5 454,35	6 312,99
Fonds commercial				
Autres immobilisat. incorporelles				
Avances, acpt./immob. incorporell				
Terrains				
Batiments				
Installations techniques, mat et out				
Matériel de bureau				
Matériel informatique	30 443,92	20 868,44	9 575,48	8 525,50
Autres immobilisations corporelles	93 891,04	56 620,10	37 270,94	39 988,78
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Autres participations				
Créances/Participations				
Autres titres immobilisés	77,00		77,00	77,00
Autres prêts				
Autres immobilis. financières				
TOTAL	139 567,99	87 190,22	52 377,77	54 904,27
Matières premières, approvision.				
En cours production biens				
En cours production services				
Produits intermédiaires et finis				
Avances,acomptes/commandes	0,00		0,00	2 536,00
Clients et comptes rattachés	0,00		0,00	0,00
Autres créances	73 209,90		73 209,90	92 713,02
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières placement			0,00	0,00
Disponibilités	958 059,61		958 059,61	966 279,82
Charges constatées d'avance	16 878,17		16 878,17	13 748,15
TOTAL	1 048 147,68	0,00	1 048 147,68	1 075 276,99
Charges/plusieurs exercices				
Primes remboursement obligations				
Ecart conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 187 715,67	87 190,22	1 100 525,45	1 130 181,26

PASSIF DU BILAN

	2018	2017
Capital social		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dt écart équivalence)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	701 239,93	563 528,02
Report à nouveau	183 534,50	172 439,34
RESULTAT DE L'EXERCICE	-31 751,75	148 807,07
Subventions d'investissement	295,75	465,75
Provisions réglementées		
TOTAL	853 318,43	885 240,18
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL	0,00	0,00
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	0,00	0,00
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 499,95	54 794,25
Dettes fiscales et sociales	194 635,87	172 088,96
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 940,62	8 366,95
Autres dettes	7 130,58	9 690,92
Produits constatés d'avance		
TOTAL	247 207,02	244 941,08
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 100 525,45	1 130 181,26

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

	Exercice 2018			2017
	France	Exportation	TOTAL	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Prestations de services	517 715,74		517 715,74	498 358,99
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			517 715,74	498 358,99
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels			759 959,26	779 708,99
Subventions d'exploitation			0,00	0,00
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			18 018,42	12 457,51
Autres produits			11 801,45	20 200,13
Total des produits d'exploitation			1 307 494,87	1 310 725,62
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières-autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières-autres approv.)				
Autres achats et charges externes			163 962,03	137 101,82
Impôts, taxes et versements assimilés			49 715,36	43 610,85
Salaires et traitements			742 206,18	654 106,95
Charges sociales			331 645,70	296 799,88
Dotations exploit./immobilisations aux amortissements			25 272,67	20 457,15
Dotations exploit./immobilisations aux provisions				
Dotations exploit./actif circulant aux provisions				
Dotations expl. pour risques et charges aux provisions			0,00	0,00
Autres charges			33 493,21	31 795,46
Total des charges d'exploitation			1 346 295,15	1 183 872,11
RESULTAT D'EXPLOITATION			-38 800,28	126 853,51
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances			1 354,17	1 340,22
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Pdts nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers			1 354,17	1 340,22
Dotations financières aux amortissements-provisions				
Intérêts et charges assimilées			0,00	0,00
Différences négatives de change				
Charges nettes/cessions valeurs mobilières placement				
Total des charges financières			0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER			1 354,17	1 340,22
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-37 446,11	128 193,73

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	2018	2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	170,00	281,46
Autres produits exceptionnels	5 704,36	20 602,00
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	5 874,36	20 883,46
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	92,12
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortiss. et prov.		
Total des charges exceptionnelles	0,00	92,12
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 874,36	20 791,34
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	180,00	178,00
TOTAL DES PRODUITS	1 314 723,40	1 332 949,30
TOTAL DES CHARGES	1 346 475,15	1 184 142,23
BENEFICE	-31 751,75	148 807,07

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(voir tableau des charges et produits exceptionnels)

ANNEXE

	Informations produites		
	Page	N/S	N/A
REGLES ET METHODES COMPTABLES			
Règles et méthodes comptables	6		
Changements de méthode	6		
Informations complémentaires pour donner une image fidèle	6-7		
COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT			
Etat de l'actif immobilisé	8		
Etat des amortissements	9		
Etat des provisions	10		
Etat des échéances des créances et des dettes	11		
Informations et commentaires sur :			
- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			x
- Provision spéciale de réévaluation			x
- Réserve de réévaluation			x
- Frais d'établissement			x
- Composition du capital social			x
- Frais de recherche appliquée et de développement			x
- Fonds commercial			x
- Intérêts immobilisés			x
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant			x
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant			x
- Avances aux dirigeants			x
- Produits à recevoir	12		
- Charges à payer	13		
- Charges et produits constatés d'avance	14		
- Charges à répartir sur plusieurs exercices			x
- Ecart de conversions			x
- Obligations convertibles			x
- Parts bénéficiaires			x
- Ventilation du chiffre d'affaires net			x
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices			x
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
- Crédit-bail			x
- Engagements financiers	15		x
- Engagements pris en matière de pensions retraites	16		
- Dettes garanties par des sûretés réelles			x
- Incidences des évaluations dérogatoires			x
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôts			x
- Rémunérations des dirigeants			x
- Effectif moyen	17		
- Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société			x
- Liste des filiales et participations et engagements assimilés	18		x
- Calcul des provisions pour engagement de retraite des salariés	19		
- Emplois et évaluation des contributions en nature			
- Subventions d'investissement	20		
- Subventions d'exploitation	20		
- Tableau d'affectation du résultat	21-22		

I/S : Non significatif

N/A : Non Applicable

Désignation de l'association : MSAIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/18, dont le total est de 1 100 525,45 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un déficit de 31 751,75 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/18 au 31/12/18.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode de coûts historiques.

Changements de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants : NEANT.

Les comptes annuels au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'ANC n°2014-03 juin 2014, complété et modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-04 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général ainsi que le règlement CRC 99-01 spécifique aux associations.

Pour la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06, la société a opté pour un traitement prospectif. Cette option n'a pas entraîné un impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Les changements de méthode ont consisté en : NEANT

Leur impact sur la situation nette a été évalué à : NEANT

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Concession et droits 4 ans
- Matériel Médical 5 ans
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel informatique 4 ans
- Mobilier 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de retraite

La convention collective de la société, ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière.
La structure n'a pas signé un accord particulier.
La structure n'a pas constaté ses engagements sous forme de provision.

Fiscalité

L'association n'est pas fiscalisée : elle n'est donc pas soumise aux impôts commerciaux.

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Valeur brute des immob. début exerc.	Augmentations	
		Rééval.en cours exerc.	Acq., créat vir. à pst
Frais établissements, recherche et développpt			
Autres immobilisations incorporelles	11 276,31		3 879,72
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations agencements des constructions			
Installations techniques mat. outil.indust.			
Autres installations agencements aménagements			
Matériel de transport	68 579,19		12 481,00
Matériel de bureau, informatique, mobilier	39 234,32		6 385,45
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	107 813,51		18 866,45
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	77,00		
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	77,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	119 166,82	0,00	22 746,17

	Diminutions		val. brute immob. à fin exercice	Réév. lég. val. origine fin exercice
	par vir de pste/pste	par cession ou mise hs		
Frais établissements, rech. et dév.			0,00	
Autres immobilisations incorporelles			15 156,03	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations agencements des constr.				
Installations techniques mat. outil.indust.				
Autres instal. agencmts aménagements				
Matériel de transport		2 345,00	78 715,19	
Matériel de bureau, informatique, mob.		0,00	45 619,77	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		2 345,00	124 334,96	
Participations évaluées/équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			77,00	
Prêts et autres immobilisations financ.				
TOTAL		0,00	77,00	
TOTAL GENERAL		2 345,00	139 567,99	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	début exercice	dotations exercice	éts sortis reprises	fin exercice
Frais établissements, rech. et dév.				
Autres immobilisations incorporelles	4 963,32	4 738,36		9 701,68
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations agencements des constr.				
Installations techniques mat. outil.indust.				
Autres instal. agencs aménagements				
Matériel de transport	36 365,10	15 030,72	2 345,00	49 050,82
Matériel de bureau, informatique, mob.	22 934,13	5 503,59	0,00	28 437,72
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	59 299,23	20 534,31	2 345,00	77 488,54
TOTAL GENERAL	64 262,55	25 272,67	2 345,00	87 190,22

	Ventilation des dotations aux mouvements de l'exercice			Mouvements affectant prov. amort. dérogatoires	
	linéaire	dégressif	exception.	Dotations	Reprises
Frais établ., rech. et dév.					
Immobilisations incorp.	4 738,36				
Terrains					
Constructions/sol propre					
Constructions/sol d'autrui					
Inst.gales/constructions					
Inst.techn.mat. outil.					
Inst.gales agencs					
Matériel de transport	15 030,72				
Mat.bureau, inform., mob.	5 503,59				
Emballages récupérab.					
TOTAL	20 534,31	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	25 272,67	0,00	0,00	0,00	0,00

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties/pls exercices	Montant net début	Augmen- tation	Dotations aux amortiss.	Montant net à la fin
Charges à répartir/plusieurs exercices				0,00
Primes de rembours. obligations				

ETAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations	DIMINUTIONS Reprises	Montant fin de l'exercice
Pr. reconst.gisement Pr.investissements Pr.hausse de prix Pr.fluct. de cours Amort. dérogatoires Pr. pour prêts d'inst. Autres prov.régl.				
TOTAL 1				
Pr. pour litiges Pr.gar.données clts Pr.pertes/mar. terme Pr.amendes et pénalités Pr.pertes de change Pr.pens. et obl. Pr.pour impôts Pr.renouvel. immob. Pr.grosses répar. Pr.ch.soc.fisc.congés Aut.pr.risq et charges				
TOTAL 2	0,00		0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
/immos incorporelles /immos corporelles titres équiv. titres partic. autres financ. Sur stocks et en cours Sur comptes clients Autres prov p.dépréc.				0,00
TOTAL 3	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (1+2+3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dotations - d'exploitation et reprises - financières - exceptionnelles				

**ETAT DES ECHEANCES
DES CREANCES ET DES DETTES**

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au +	Plus un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients		0,00	
Créances représentatives titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	253,84	253,84	
Sécurité sociale, autres org. sociaux	4 279,37	4 279,37	
Etat et autres collectivités publiques :			
Impôts/bénéfices			
T.V.A.			
Autres impôts			
Divers	428,13	428,13	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	68 248,56	68 248,56	
Charges constatées d'avance	16 878,17	16 878,17	
TOTAL GENERAL	90 088,07	90 088,07	0,00
Montant des prêts accordés dans l'exerc.			
Remboursements des prêts dans l'exerc.			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	à un an au plus	plus 1 an 5 ans au +	à plus de 5 ans
Emprunts obligation, convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes : 1 an max. à l'origine		0,00		
auprès Ets crédit : plus 1 an à l'origine				
Emprunt dettes financières divers				
Fournisseurs § comptes rattachés	43 499,95	43 499,95		
Personnel et comptes rattachés	84 851,27	84 851,27		
Sécurité sociale-autres org. soc.	100 120,48	100 120,48		
Etat, autres collectivités pub :				
Impôts sur les bénéfices	180,00	180,00		
T.V.A.				
Obligations cautionnées				
Autres impôts	8 280,89	8 280,89		
Dettes sur immos-ptes rattachés	1 940,62	1 940,62		
Groupe et associés				
Autres dettes	8 333,81	8 333,81	0,00	
Dettes représentat. titres prêtés				
Produits constatés d'avance		0,00		
TOTAL GENERAL	247 207,02	247 207,02	0,00	0,00
Emprunts souscrits dans l'exercice	0,00			
Emprunts remboursés dans l'exercice	0,00			
Montant emprunts, dettes/associés				

PRODUITS A RECEVOIR

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances fiscales et sociales	4 961,34
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	155,56
Disponibilités	
TOTAL	5 116,90

CHARGES A PAYER

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 372,00
Dettes fiscales et sociales	122 007,95
Dettes sur immobilisations	
Autres dettes	
TOTAL	132 379,95

MSAIS

EXERCICE DU 01/01/18 AU 31/12/18

CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	16878,17	0
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	16878,17	

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements en matière de retraite	83 374,00
Autres engagements donnés :	
TOTAL	83 374,00
(1) dont concernant :	
- les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées - les engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions reçus	
Autres engagements reçus :	
Biens reçus en crédit-bail	
TOTAL	

**ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES
ET ENGAGEMENTS ASSIMILES**

Lorsqu'un contrat de travail prend fin en raison d'un départ à la retraite, l'employeur doit verser au salarié une indemnité de mise à la retraite.

La structure n'a pas constaté ses engagements sous forme de provision, mais en engagement hors bilan.

MSAIS applique de manière volontaire, la convention FNEMSA pour l'ensemble de ses salariés.

Cette convention collective précise que le départ à la retraite entraîne le versement d'une indemnité égale à 3 mois de salaire, calculé sur la base du dernier salaire brut mensuel normal (Article 37).

Probabilité de rester dans l'entreprise à l'âge de la retraite

Tranche d'âges	Pourcentages
de 50 à 65 ans	100
de 45 à 50 ans	90
de 40 à 45 ans	80
de 35 à 40 ans	60
de 30 à 35 ans	40
de 20 à 30 ans	20

Le détail du calcul de l'indemnité de retraite donne **83 374,00 €**

DECOMPTE DES EFFECTIFS ETP

CATEGORIES	EFFECTIF			EFFECTIF EQUIVALENT Temps Plein
	Hommes	Femmes	Total	
Cadres	2	13	15	13,51
Employés		13	13	10,18
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
TOTAL	2	26	28	23,69

MSAIS : Liste de Filiales et Participations (2018)

	% du capital détenu	Capitaux Propres (Hors Résultat)	Résultat dernier exercice
a) Filiales : (50% au moins du capital)			
b) Participations : (10 à 50% du capital)			
SA UES Groupe MSA	0,18%	228 134,23	-3 787,39
Total :	0,18%	228 134,23	-3 787,39

Etat récapitulatif des subventions

1 - Subventions d'exploitation reçues au titre de l'exercice :

	Montant
DDCS	757 660
CONSEIL DEPARTEMENTAL	2 300
SUBVENTIONS CONTRAT AIDES	11 801
TOTAL	771 761

2 - Subventions d'investissement en cours au 31 décembre de l'exercice :

	Montant	Montant	Montant
Organisme financeur	MSA 17	MSA 17	MSA 17
Année d'attribution	2007	2009	2010
Montant brut de la subvention	17 128	1 485	1 700
Montant amorti en fin d'exercice	- 17 128	- 1 485	- 1 404
Montant Net	-	0	296

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT**1°) Gestion contrôlée (activités encadrées)****a) Calcul du résultat corrigé à affecter**

RESULTAT COMPTABLE N :	DEFICIT	-42467,90	EXCEDENT	
Report à nouveau affecté à N				
Résultat exercice(s)	DEFICIT N-2 N-3 N-4		EXCEDENT N-2	47066,65
+/- valeur de recettes N-1 reprises en N	- valeurs de Recettes N-1		+ valeurs de Recettes N-1	
Reprise anticipée :				
+/- valeur de recette* N à reprendre en N+1	- valeurs de Recettes N		+ valeurs de Recettes N	9857,78
	Total 1	-42467,90	Total 2	56924,43

Résultat corrigé à affecter	DEFICIT	EXCEDENT	14456,53
(Total 2 – Total 1)	Négatif	Positif	

(*) Etablissements sanitaires sous dotations globales

b) Proposition d'affectation du résultat corrigé

Résultat corrigé à affecter	DEFICIT	EXCEDENT	14456,53
Affectation proposée affecté à N	Réserve de Trésorerie : Report Ex. ultérieur(s) (préciser) N+2 N+3 N+4	Réserve d'Investissement : Mesures exploitation Réserves Compensation Report N+2	14456,53 0,00

(1) Détailler si nécessaire le calcul de résultat corrigé à affecter et la proposition d'affectation pour chaque établissement ou service.

Résultat comptable	DEFICIT	EXCEDENT	10716,15
Affectation	Report à nouveau	Report à nouveau	10716,15
	*	Réserves dont Réserves pour projet Associatif	

Commentaires :

Le résultat de l'association est déficitaire de 31 751,75 €

Gestion contrôlée : Il est proposé d'affecter, sous réserves de l'accord des autorités de tarification, le déficit réalisé sur l'activité tute

- reprise de 9 857,78 € au titre de la variation de provisions congés payés, non financée par la DDSC, affectée en report à nouveau
- reprise de 47 066,65 € des excédents affectés à « la réduction des charges d'exploitation » de l'exercice 2016
- 14 456,53 €, doté au « report à nouveau affecté au financement des mesures d'exploitation »

Dans l'attente, de cet accord, l'intégralité du résultat tutelle 2018 sera porté dans le compte de report à nouveau « résultats sous contr

Par ailleurs, conformément à la position prise par notre financeur dans l'arrêté de validation du compte administratif 2016, il est prop

- reprise de 4 909,45 € au titre de la variation de provisions congés payés, non financée par la DDSC, affectée en report à nouveau
- dotation de 30 000 € à la réserve « excédents affectés à la réserve d'investissement »
- dotation de 51 198 € au « report à nouveau affecté au financement des mesures d'exploitation »
- dotation de 47 066,65 € des « excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation »

Gestion propre : le résultat de l'activité d'Assistance Economique & Budgétaire (AEB) devrait, quant lui, être affecté sur les autres

Ainsi, après prise en compte de ces différents éléments, les capitaux propres s'élèveront à :

- report à nouveau (résultats sous contrôle de tiers financeurs)	:	4 951,84 €
- report à nouveau de dépenses refusées par le financeur	:	-3 346,57 €
- réserve d'excédents affectés à l'investissement	:	117 206,86 €
- réserves de compensation	:	239 950,78 €
- réserves de trésorerie	:	42 071,96 €
- réserves de réduction des charges d'exploitation	:	57 522,69 €
- report à nouveau affecté au financement des mesures d'exploitation	:	114 798,00 €
- dépenses pour CP	:	-32 859,36 €
- autres réserves (AEB)	:	312 726,48 €
- subvention d'investissement	:	295,75 €
Total		853 318,43 €